DÉLIBÉRATION

du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 04 février 2025

Délibération du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs n°02-2025-02-04 relative à la composition des comités de sélection

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712.2 et L952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;
Vu la délibération n°01-2025-02-04 du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs portant création des comités de sélection de la campagne d'emplois 2025.

Article 1 : Le comité de sélection relatif au recrutement d'un **MCF** sur le poste n°**250476** en **06ème** section est composé de **12** membres et est ainsi constitué :

Membres locaux					
Classement	Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
1	CISSE Karine	UFR SESG – CRIEG	MCF	06	Président du Comité
2	ROZNOWICZ Corentin	UFR SESG – CRIEG	MCF	06	Président suppléant
3	RINGEVAL-DELUZE Aurélie	UFR SESG – CRIEG	MCF	06	Membre
4	VIVIEN Franck-Dominique	UFR SESG – CRIEG	PR	05	Membre
5	ROUX Dominique	UFR SESG – CRIEG	PR	06	Membre
6	BENOIT Sylvie	IUT RCC – CRIEG	PR	06	Membre

Membres externes				
Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
BUSCA Laurent	Université de Montpellier – MRM	MCF	06	Membre
LACAN Camille	Université de Perpignan – CRESEM	MCF	06	Membre
WALSER - LUCHESI Agnes	Université de Strasbourg – HUMANIS	MCF	06	Membre
MEJIA Victor	INP Grenoble – CERAG	PR	06	Membre
NOTEBAERT Jean-François	Université de Bourgogne – CREGO	PR	06	Membre
POUJOL Fanny	Université Paris Nanterre – CEROS	PR	06	Membre

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Christophe CLÉMENT

le 19/02/2025

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa notification. Celui-ci est a adressé à :
Université de Reims Champagne-Ardenne – 2 avenue Robert Schuman 51724 cedex
La présente décision est également susceptible dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne :
Via l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr
Ou
Par courrier à adresser à : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex.